

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1224**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, d'un local commercial en rez-de-chaussée situé 12, rue René Leynaud à M. Hervé Lacroix

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 10 octobre 2016**Décision n° CP-2016-1224**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, d'un local commercial en rez-de-chaussée situé 12, rue René Leynaud à M. Hervé Lacroix**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la politique de redynamisation économique et notamment la revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux sur le secteur du bas des Pentes de la Croix-Rousse dans le 1er arrondissement, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a acquis par acte du 1er octobre 2007, un local commercial en rez-de-chaussée, situé 12, rue René Leynaud à Lyon 1er.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la Métropole d'intervenir sur la requalification de ce secteur en conjuguant des actions en matière de sécurité, d'amélioration du cadre de vie et de développement économique afin de créer un véritable effet levier sur la vie commerciale au service des habitants de ce quartier.

Le local d'activité ci-dessus énoncé répond parfaitement à cette ambition, et à ce titre, la proposition de monsieur Hervé Lacroix qui souhaite y installer son activité d'atelier de restauration de tableaux, créations artistiques et galerie d'art, a été retenue.

A ce titre, il convient de céder le bien ainsi désigné :

- lot n° 13 constituant un local commercial en rez-de-chaussée, composé d'un sas d'entrée, 2 pièces, un sas avec sortie sur cour, escalier intérieur donnant accès au sous-sol à une pièce, sanitaires, rangement et les 85/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales, pour une superficie totale de 90,10 mètres carrés et situé dans l'immeuble en copropriété 12, rue René Leynaud à Lyon 1er et cadastré AP 77.

Aux termes du compromis, la Métropole céderait le bien en cause, au prix de 90 160 €, -libre de toute location ou occupation-, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 2 mars 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession par la Métropole de Lyon, au profit de monsieur Hervé Lacroix pour un montant de 90 160 €, du lot n° 13 constituant un local commercial en rez-de-chaussée, d'une superficie de 90,10 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, situé dans l'immeuble en copropriété 12, rue René Leynaud à Lyon 1er et cadastré AP 77, dans le cadre de la politique de redynamisation économique et la revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux sur le secteur du bas des Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er.

2° - Autorise monsieur le président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4496, le 21 mars 2016 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 90 160 € en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 31 434,78 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - chapitres 040-042 - et en recettes - compte 21321 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.